

LE PLAGIAT UNIVERSITAIRE PLAGIARISM AT THE UNIVERSITY

الانتحال الجامعي

Raniha, BENDIB^{*}

1. Etablissement d'appartenance : Université Badji Mokhtar, Annaba Algérie

Date : 25/02/2018

Date d'acceptation : 10/10/2018

Date d'édition : 19/ 12/ 2018

ملخص: فكرة الانتحال وقرنها من التكنولوجيات الجديدة يمكن تفسيرها من خلال توفر قدر كبير من المعلومات في شبكة الإنترنت وسهولة استعمال وظيفة نسخ ولصق لدى الكمبيوتر. طورت بيرгада نموذجاً للأساليب الأكثر استخداماً في الانتحال المزعوم وقمنا بمقارنة تلك الأساليب مع التقنيات الموجودة في عينة غير احتمالية ومتعمدة مكونة من 20 أطروحة ماجستير لعلوم اللغة المدعومة بين عامي 2015 و 2017 في قسم اللغة الإنجليزية، جامعة باجي مختار، عنابة. 4 أساليب التي تم تحديدها في العينة متطابقة مع أساليب بيرгада لكن ظهرت أساليب أخرى ينبغي تفسيرها في إطار محلي.

الكلمات المفتاحية: الانتحال؛ جامعة؛ بيرгада؛ أطروحات؛ البرمجيات لمكافحة الانتحال؛ الملكية الفكرية

Abstract: The notion of plagiarism and its proximity to new technologies can be explained by the availability of a considerable amount of information on the Internet, facilitated by the computer manipulation copy- paste. Bergadaa developed a model of the most used operator modes by alleged plagiarists that we compared to the operating modes used in a non-probabilistic and intentional sample of 20 Master memoirs submitted at the department of English, Badji Mokhtar university, Annaba. 4 of the techniques identified in the sample are identical to Bergadaa's but others should be considered within the local context.

Keywords : plagiarism; university; Bergadaa; memoirs; anti plagiarism softwares

Résumé : La notion de plagiat et sa proximité avec les nouvelles technologies peut s'expliquer par la disponibilité d'une quantité considérable d'informations sur Internet, facilitée par la manipulation informatique du copié collé. Nous avons comparé le modèle des modes opérateurs les plus utilisés par les présumés plagiaires dans le modèle Bergadaa aux techniques utilisées dans un échantillon non probabiliste et intentionnel de 20 mémoires de Master en sciences du langage, soutenus entre 2015 et 2017 au département d'Anglais, université Badji Mokhtar, Annaba. 4 des techniques identifiées dans l'échantillon sont identiques aux modes de Bergadaa alors que d'autres sont à relier au contexte local.

Mots clés : plagiat; université; Bergadaa; mémoires de Master; logiciels anti plagiat; propriété intellectuelle

*
Auteur correspondant

Introduction :

Le plagiat, c'est-à-dire la subtilisation du travail d'autrui, est « *davantage que le vol d'une œuvre : il est l'appropriation de la paternité d'une œuvre.* » (Bergadaa 2016, p.5). Cette notion est de plus en plus débattue aujourd'hui, et est indissociable des nouvelles technologies de l'information par lesquelles elle semble s'amplifier. La proximité plagiat/nouvelles technologies s'explique par la nouvelle notion de « copier-coller », c'est-à-dire la manipulation informatique de duplication d'un fichier d'un emplacement vers un autre facilitant ainsi le plagiat. « *Ces technologies ont radicalement modifié les modes de transmission, de consultation et d'exploitation de l'information* » (Peraya 2012, p.91) mais elles ne peuvent être incriminées dans l'apparition et l'ampleur du phénomène du plagiat, par contre elles semblent bien le faciliter. Pour d'autres, ces technologies permettent de favoriser la fraude grâce au copié collé et de la combattre grâce aux logiciels de détection. (Ben Ytzhak ; Pigenet, 2014).

Notre objectif est de détecter les techniques utilisées par les présumés plagiaires en nous référant aux 5 protocoles qualifiant le plagiat académique (Bergadaa, 2016, pp.4-5) que nous allons appliquer aux 20 mémoires, que nous avons eus à évaluer, en Master 2 sciences du langage soutenus entre 2015/et 2017 au Département d'Anglais à l'Université Badji Mokhtar d'Annaba. Une typologie des modes opératoires utilisés aidera à mieux renseigner les enseignants et les étudiants sur les formes de plagiat présumé les plus reproduites afin de mieux les repérer pour les premiers et de pouvoir les éviter pour les seconds. Pourtant si de pareilles initiatives isolées ne peuvent contrer le fléau du plagiat, elles peuvent éviter d'avoir à reporter des soutenances et surtout d'éviter de créer des inimitiés entre les membres des jurys tant encadreur, examinateur que président. Et si les cellules d'assurance qualité investies dans les universités insistent sur la mission de la recherche laquelle doit répondre à des normes de qualité standard, celles-ci ne peuvent être atteintes si certains mémoires de Master sont soutenus malgré un pourcentage de plagiat situé entre 50 et 80%. Alors que sous d'autres contrées comme le souligne Bergadaa, le délit n'étant pas prescriptible, les plagiaires peuvent être poursuivis bien des années plus tard (Bergadaa, 2015). La littérature abonde sur les cas de plagiat où des ministres, allemands en l'occurrence, ont été obligés de démissionner de leurs postes.

Nous commencerons d'abord par présenter un état de l'art concernant les notions de fraude et de plagiat ainsi que des mesures prises pour les réfréner. Nous expliquerons ensuite notre méthodologie puis nous présenterons les résultats pour finir avec des propositions.

1- Revue de la littérature

Pour l'encyclopédie Universalis la définition du plagiat consiste à s'approprier des travaux des autres sans en indiquer la provenance ou la source. Simonnot en donne une définition plus

détaillée : « *Le plagiat concerne les copiés-collés de portions de textes, de textes entiers ou d'images, sans que la source de l'emprunt ne soit mentionnée et l'extrait repris placé entre guillemets. Cela concerne aussi la paraphrase, c'est à-dire le fait de reprendre les idées d'un autre, souvent en les délayant, sans y ajouter sa réflexion personnelle* ». (Simonnot, 2014, p.222)

Simonnot définit donc la paraphrase comme une technique utilisée dans le plagiat même si les idées empruntées, comme elle le souligne, sont noyées dans le vocabulaire du plagiaire et que la référence au document source y est absente. Recourir à la paraphrase sans tomber dans le plagiat est possible en changeant la structure de la phrase et en remplaçant les mots les plus importants par des synonymes. Même si le produit fini peut être considéré comme une création, il reste que les idées appartiennent toujours à l'auteur et, pour toute paraphrase, la référence est nécessaire.

Maurel-Indart propose de distinguer entre le plagiat de simple copié collé et celui où il y a rajout et embellissement du vocabulaire (Maurel-Indart, 2010, p.13). Cette différenciation entre les deux sortes de plagiat correspondrait à des degrés de gravité différents, à savoir que le premier est considéré comme une faute légère et donc sans conséquence alors que le second est appréhendé comme une faute plus grave.

1-1 Déontologie et éthique

Dans cette optique et du point de vue de la morale, la notion de plagiat se définit comme un manquement à la probité qui signifie « *droiture qui porte à respecter le bien d'autrui* » (Voko, 2016, p.10). Toujours dans ce sens, Maisonneuve utilise le terme « *intégrité* » lequel est un synonyme de droiture, probité, équité...et regroupe sous le groupe de mots *manquements à l'intégrité scientifique* trois rubriques : 1- Méconnaissance méthodologique, 2 - Pratiques discutables en recherche, 3- fraude. (Maisonneuve 2016, diapo : 20).

La première rubrique fait référence au manque de recherche documentaire, à des erreurs de statistiques, des échantillons trop faibles etc. Ces erreurs ne sont pas considérées comme intentionnelles. La deuxième rubrique appelée aussi Questionable Research Practice ou QRP concerne des omissions ou des choix sélectifs de données, des manipulations d'images, des références erronées...Celles-ci se retrouvent de part et d'autre entre ce qui n'est pas intentionnel et ce qui l'est. Ceci n'est guère le cas pour la dernière rubrique où sont répartis sous la rubrique fraude : la fabrication, la falsification et le plagiat Maisonneuve (Maisonneuve 2016, diapo : 20). L'intentionnalité est incontestable dans la fabrication de données, dans la falsification de données déjà existantes et dans le plagiat. Donc contrairement à la première rubrique, dans cette dernière, les erreurs sont marquées d'intentionnalité.

Pour notre part, nous pensons que les omissions ou le choix sélectif de données de la deuxième rubrique sont, elles aussi, intentionnelles dans la mesure où le chercheur ou l'étudiant choisit, omet ou

manipule des données afin qu'elles cautionnent ses hypothèses. De plus, les notions de droiture-probité-intégrité accolées aux notions opposées de plagiat et de fraude font partie de l'éthique et de la déontologie. Ces dernières concernent les devoirs moraux et les règles de conduites régissant la conduite de l'individu à l'égard de la société. (Loostregt2004, p.17).

C'est dans cet ordre d'idée que des chartes d'éthique et de déontologie ont été mises en application dans plusieurs professions : médecine, droit, architecture et autres. Il en est de même à l'université où ces chartes rappellent aux étudiants et aux enseignants chercheurs que la fraude et le plagiat sont des actes répréhensibles pouvant, et selon le degré de gravité du plagiat, aller du simple avertissement à l'exclusion. Toutefois et en ce qui concerne l'Algérie, les mesures prises contre les plagiaires sont souvent des avertissements ou des injonctions pour entreprendre des corrections.

1.2 La propriété intellectuelle

La loi semble, néanmoins, user de plus de rigueur envers les contrefaçons dans le domaine de la propriété industrielle qu'elle ne le fait dans le domaine de la propriété littéraire alors qu'ils se retrouvent tous les deux sous la bannière de la propriété intellectuelle.

Ceci s'explique par l'inexistence de la notion de plagiat en droit alors que celle de contrefaçon s'y trouve. Mais surtout elle s'explique par l'importance du secteur économique où la contrefaçon peut avoir « *un impact fondamental sur la sécurité, puisque les produits contrefaits peuvent créer de sérieux problèmes de santé et de sécurité* » (US Embassy, 2016). En effet, le vol d'un brevet, d'une œuvre musicale, d'une marque déposée ou d'une peinture et les emprunts d'idées, de phrases ou de paragraphes faits par un plagiaire n'ont pas le même impact. Pourtant les notions de plagiat et de contrefaçon sont régies par une loi commune : la propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle définit les droits exclusifs donnés aux auteurs de créations littéraires et artistiques et aux créations industrielles comme les innovations et les brevets. C'est au 18^{ème} siècle que des lois furent décrétées pour promouvoir et protéger les droits d'auteurs en Europe et aux Etats-Unis. Et, ce n'est qu'en 1967 que fut créée l'Organisation Mondiale de Propriété Mondiale OMPI, pour la protection, la sauvegarde et la promotion du droit intellectuel tant au niveau international qu'aux niveaux nationaux des pays signataires. (OMPI, s.d.) L'Algérie y a adhéré en 1975 à travers la création de l'ONDA (2003), l'Office National des Droits d'Auteurs et des droits voisins sous l'égide du Ministère de la communication et de la culture. Cet office a donc pour mission de veiller à la protection des intérêts moraux et matériels ainsi qu'à la protection sociale des auteurs, interprètes et ayants-droit.

Afin de freiner le plagiat dans les universités, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le MESRS, a pris des dispositions en créant des conseils d'éthique et de déontologie dans toutes les universités et en les dotant de logiciels anti plagiat. L'arrêté 24 du 3 Mai

(MESRS, 2008, p.19) portant sur le statut particulier de l'enseignant stipule que le plagiat est une faute professionnelle de 4^{ème} degré. Il est suivi de l'arrêté 933 du 28 Juillet 2016 qui stipule que le plagiaire encourt le retrait du diplôme ou l'annulation de la soutenance si le plagiat est découvert avant celle-ci. La littérature est peu prolifique concernant l'étendue du plagiat en Algérie. En effet, sur les 6 premières pages, Google donne peu de réponses à la requête « plagiat Algérie » : quelques scandales soulevés par la presse et des séminaires dont l'un s'est tenu au Cerist à l'initiative des responsables du logiciel Compilatio.net en avril 2017. Raissi relate que les 13 mémoires et thèses qu'il a eus à évaluer, présentaient un plagiat évident (Raissi 2014, p.5). Le plagiat est un désastre qui révèle la faillite de l'enseignement supérieur (Rouadjia, 2012) alors que, comme rapporté par El Moudjahid du 19/09/2016, le Ministre, à l'inauguration de l'année universitaire 2016-2017, attestait que le plagiat est minime et que des mesures ont été prises pour lutter contre la fraude comme l'acquisition de logiciels anti plagiat. Mais ce n'est que sept mois plus tard qu'il est fait mention du logiciel Compilatio.net au Cerist. Ceci confirme que certaines universités n'en sont pas encore dotées comme l'université Badji Mokhtar, terrain de la présente étude. Ainsi, l'évaluation des mémoires de Master 2 se fait sur la seule lecture et la recherche manuelle toujours laborieuse.

1-3 Les logiciels anti plagiat

Un logiciel est une application qui s'installe sur l'ordinateur soit par téléchargement, soit par DVD, CD. Les logiciels anti plagiat sont créés par des experts en informatique en vue de détecter les similitudes dans les travaux des étudiants (devoirs, mémoires, thèses) et les travaux des enseignants chercheurs (thèses, articles). Le mode opératoire d'un logiciel consiste à comparer le document qu'on lui soumet et à rechercher des similitudes avec des documents disponibles sur le Web. Dès qu'il y a des similarités, le logiciel colore et met ainsi en évidence les mots, les phrases ou les paragraphes soupçonnés en alignant les sources d'où ils ont été retirés. Mais la confirmation de plagiat est faite par les correcteurs qui doivent ouvrir les sources, lire, comparer et enfin décider s'il y a un plagiat effectif. L'intervention de l'humain est donc indispensable et prime sur les résultats du logiciel.

Certains logiciels sont payants (Compilatio, Turnitin...), alors que d'autres sont gratuits (Article checker, Duplichecker...).(Duteille, 2012) ; (Duguest, 2008). La rapidité est leur meilleur atout, il suffit de quelques minutes pour obtenir des résultats.

Pour ceux qui sont payants, les prix sont élevés. En effet, pour les établissements, les coûts sont calculés à partir des effectifs étudiants et enseignants auxquels il faut rajouter des abonnements au minimum annuels et bien entendu le prix de la licence. (Duteille 2012) ; (Duguest, 2008).

Darde considère que les logiciels anti plagiat ne détectent pas le plagiat mais détectent des similitudes (Darde, 2011). Mieux, cet auteur note que les phrases doivent être « *identiques* » ou « *quasi*

identiques » pour être détectées et que les citations avec référence et la bibliographie sont comptabilisées dans le taux de plagiat ce qui peut fausser les résultats. Pour cet auteur, et au lieu d'un usage systématique des logiciels, une première lecture par l'enseignant ou l'examineur doit permettre en cas de doute de décider s'il faut soumettre le document à un logiciel anti plagiat. Car note-t-il, ces outils sont des produits de commerce dont les promoteurs vantent des mérites peu réels. D'abord ils ne détectent pas de plagiat mais donnent seulement un taux de ressemblances avec d'autres sources. Ensuite, les documents sources qu'ils affichent sont approximatifs (Simonnot, p.229) et doivent être examinés un à un et comparés avec les documents suspectés.

L'auteure rajoute que les logiciels ne peuvent rendre compte que des sources numérisées et disponibles sur Internet. Ce qui veut dire que le reste des documents détenus dans des bases de données dont l'accès est payant ainsi que tous les autres documents en version papier et non publiés et les traductions de documents sources faites à partir de Google traduction ne peuvent être consultés.

Toutefois comme les logiciels n'analysent que des documents numérisés et disponibles sur Internet, il semble que cette situation ne peut convenir pour le moment à nos universités tant que les mémoires de Licence, de Magistère et de Master ne sont pas numérisés et mis à disposition dans des bases de données locales. De plus, ces logiciels sont disponibles en plusieurs langues alors que la traduction en arabe n'est pas encore disponible. Dans ce cas, pour toutes les filières où les cours sont dispensés dans cette langue, les correcteurs continueront à utiliser la méthode manuelle.

Il faut aussi relever que la charge horaire revenant aux enseignants, le nombre accru des documents à évaluer en peu de temps peuvent entraver la détection de travaux plagiés. De plus, nous pensons, comme le note Simonnot « *que tous les enseignants ne sont pas forcément experts en recherche d'information pour pousser les vérifications* ». (Simonnot, 2014, p.22). Avec toutes ces conditions réunies, il semble fort probable que des travaux plagiés peuvent ne pas être détectés. Mais davantage, les plagiaires peuvent adapter leurs méthodes pour contrer les logiciels anti plagiat en utilisant des « *coquilles* » ou des « *espaces insécables* » à l'intérieur des textes, les premières étant des fautes intentionnelles et les secondes consistent en collage de mots entre eux. C'est que même dans Google il existe des sites qui proposent des règles à suivre pour contourner les algorithmes de détection de plagiat. Ces sites proposent de choisir une langue rare pour traduire le texte à plagier par Google traduction et retraduire le texte obtenu dans la langue désirée.

Enfin, si les promoteurs des logiciels anti plagiat vantent la performance de leurs produits et qu'à l'opposé des scientifiques minimisent cet exploit, il n'en reste pas moins qu'ils peuvent alléger la tâche des enseignants grâce à la rapidité qu'ils affichent dans la comparaison de documents avec des milliards de pages Web, prouesse impossible à réaliser en recherche manuelle.

2 Méthodologie

Le phénomène du plagiat, un nouveau concept selon Bergadaa (2011, p.7) est un acte assurément individuel accompli par des acteurs sociaux que sont les plagiaires. En tant que phénomène social il peut être appréhendé par l'approche sociologique. Dans cette optique, les recherches se focalisent sur les causes du plagiat, son ampleur, les aptitudes des plagiaires et les mesures à prendre pour le freiner. Mais il est aussi l'objet d'étude d'autres disciplines comme les sciences de l'éducation, les sciences de l'information, la psychologie et l'informatique. Les requêtes « plagiarism » sur Google Scholar indique, ouvrages et articles confondus, 313000 résultats alors que la même requête en Français « plagiat » sur le même moteur de recherche indique 43000 résultats. Ceci démontre l'intérêt grandissant pour l'étude de ce phénomène.

Selon Bergadaa, le concept de plagiat réunit six thématiques importantes et suggère de les investiguer selon deux thèmes : l'*individu* et l'*acte*. Ainsi sous le premier les études s'intéressent au plagiat par rapport au *plagié*, au *plagiaire* et au *lecteur*. Le second thème s'intéresse au plagiat par rapport aux procédés, à l'*impact* et au *système* (Bergadaa, 2011, p.7). Notre choix relève de la thématique *plagiat/procédé*, c'est-à-dire que nous essayons de retrouver les techniques employées par les étudiants présumés plagiaires dans les mémoires qu'ils soumettent en vue d'obtenir le diplôme de Master. Il nous semble que l'étude analytique faite à partir des mémoires donnerait plus de réponses que ne le ferait le questionnaire ou l'entretien car, le plagiat étant une pratique individuelle réprouvée et donc tabou, les plagiaires n'avoueraient ni en user ni ne dévoileraient les techniques utilisées. Nous avons utilisé la méthode d'identification des modes opératoires utilisés par les étudiants présumés plagiaires plutôt que la fréquence d'apparition de ces modes afin de pouvoir les comparer avec le modèle de Bergadaa. La fréquence d'apparition ou l'occurrence renseignerait sur le degré de plagiat dans chaque mémoire ce qui n'est pas le but de cette recherche. En revanche nous avons pris des exemples à partir des mémoires pour illustrer quand c'est possible les modes opératoires identifiés. Notre méthodologie s'est déroulée en deux phases. La première a consisté en la lecture des mémoires en vue de l'évaluation pour les journées de soutenance de 4 mémoires en juin 2015, 9 mémoires en juin 2016 et 9 autres en 2017. Dans la deuxième phase, nous avons repris et regroupé toutes les annotations (références complètes des sources plagiées) et des corrections (grammaire, vocabulaire et ponctuation) que nous avons consignées sur les versions papier et versions numériques de ces mémoires.

Nos outils de travail sont l'observation, la classification et le regroupement des éléments semblables choisis dans les mémoires et comparés avec les documents source que nous avons recherchés sur Google. Une première phase a commencé par la lecture des parties théoriques où doit apparaître une confrontation des idées des auteurs convoqués par les étudiants avec leurs propres idées. Nous avons insisté donc sur cette partie car c'est là que les étudiants devraient étaler les connaissances

acquises précédemment ainsi que les connaissances acquises à partir des recherches documentaires faites en rapport avec leurs sujets. Dès qu'il y avait un doute sur le style, nous avons soumis les phrases suspectées à Google. Dans la plupart des cas, les résultats s'affichaient dès la première page : la référence de l'auteur source et d'autres références secondaires citant la copie originale.

Nous avons téléchargé ensuite le document source et pour retrouver rapidement les phrases suspectées, nous avons ouvert Google Chrome et cliqué sur la fenêtre « Rechercher ». Celle-ci s'affichant au-dessus du document, il suffisait de choisir un mot parmi les phrases. Un nombre s'affichait à côté de la fenêtre avec une flèche descendante et une flèche montante. Ce nombre indiquait la fréquence d'apparition du mot dans le texte et en cliquant sur les flèches, le mot apparaissait surligné à son emplacement. Il fallait appuyer de nouveau jusqu'à retrouver le mot recherché dans la phrase soumise. Et pour réduire le temps de recherche, nous avons choisi un mot moins spécifique (les mots clés sont à éviter car ils seront abondamment utilisés dans le texte source), soit un adjectif, un adverbe ou un verbe conjugué.

Quand la phrase soumise était identique ou quasi identique au document source, la recherche continuait avec d'autres phrases. Nous avons consigné par écrit toutes les recherches en prenant soin de recopier les phrases retrouvées tout en les surlignant en parallèle dans les mémoires en version papier et en version numérique et de noter les références des documents sources, les pages, les adresses électroniques.

En deuxième phase et pour la présente étude, nous avons regroupé toutes les données empiriques ce qui a permis une catégorisation d'unités révélant 18 modes opératoires. Chaque mémoire pouvait afficher de 1 à 18 modes. Nous les avons comparés ensuite aux cinq protocoles qualifiant le plagiat académique de Bergadaa.

3 Les cinq protocoles de Bergadaa

Bergadaa s'est intéressée au phénomène du plagiat et a élaboré un modèle définissant les modes opératoires les plus utilisés dans les écrits des étudiants et des enseignants chercheurs. La méthode que l'auteur sus citée a utilisée consiste à « *décrire, procéder par regroupement des champs lexicaux, liens analogiques des termes employés* » des cas soumis au site. (Bergadaa, 2016, pp.3-4) Les cinq modes opératoires s'intitulent :

1. **Reprise textuelle sans masquage élaboré.** Il s'agit d'utiliser des techniques comme le copié collé ou verbatim de fragments d'une ou de plusieurs phrases et la paraphrase sans citer les sources. Il arrive, soutient l'auteur, que l'auteur soit cité mais d'une façon à faire croire que le plagiaire paraphrase alors qu'il utilise les mêmes mots que l'auteur plagié.
2. **Procédés de masquage par des techniques.** Ces techniques peuvent être simples ou relativement complexes pouvant se combiner comme l'utilisation de synonymes,

allégement de textes, résumés incomplets, alternance de copié collé et de paraphrase, déplacement ou interversion des mots et changement du temps des verbes et renvoi à d'autres sources que la source plagiée.

3. **Camouflage recourant à des méthodes sophistiquées.** Ce mode consiste à créer un patchwork ou mosaïque de phrases empruntées à plusieurs auteurs. L'auteur souligne toutefois que le résultat est souvent incohérent.
4. **Appropriation des expressions d'un auteur de renom.** Il s'agit dans ce mode de reproduire à grande échelle les idées et les expressions d'un auteur renommé sans le citer.
5. **Appropriation de données non littéraires.** Il s'agit ici de recopier des plans, cartes, graphiques, photographies et des formulations mathématiques.

Bergadaa souligne que le travail qu'elle effectue avec ses collaborateurs relève de la « *recherche intervention* » puisque les cas suspectés de plagiat soumis par des correspondants, des internautes et des collègues sont analysés. Une fois affichés sur le site, certaines institutions concernées ont pris des mesures contre les plagiaires c'est ce qui expliquerait la recherche intervention.

4 Résultats

Nous avons voulu étudier les modes opératoires utilisés par les étudiants présumés plagiaires à partir d'un échantillon non probabiliste et intentionnel de 20 mémoires de Master 2 en sciences du langage que nous avons eu à évaluer en tant qu'examineur. Nous avons identifié 18 modes opératoires que nous présentons ci-dessous avec quelques exemples.

Les 18 Modes opératoires identifiés dans les mémoires sélectionnés sont :

1. Citation identique sans guillemets et sans référence à l'auteur : identifié dans 20 mémoires. Exemple: **auteur**: "*Planning involves identification and selection of appropriate strategies and allocation of resources and can include goal setting, activating background knowledge and budgeting time.*" **Étudiant**: "*Planning involves identification and selection of appropriate strategies and allocation of resources and can include goal setting, activating background knowledge and budgeting time.*"
2. Citation sans guillemets avec référence à l'auteur faisant croire que l'étudiant paraphrase : identifié dans 19 mémoires.
3. Paragraphes construits avec des fragments, des phrases de différents auteurs non cités : identifiés dans 12 mémoires.
4. Paraphrase quasi identique : un mot retranché ou rajouté de la phrase source : identifiée dans 9 mémoires. Exemple: **auteur**: "*Monkey and human infants deprived of touch contact suffer*"

significant negative consequences.” Étudiant: Monkey and human infants deprived of touch contact suffer considerable destructive consequences.

5. Parties du plan du document source repris sans référence au document source : identifiées dans 9 mémoires.
6. Tableaux repris avec la légende et la référence au document source mais rajoutant la mention « *adapted* » prêtant à confusion et laissant croire à des changements faits par l'étudiant : identifiés dans 8 mémoires.
7. Reprise de références citées dans le document source sans le citer : identifiées dans 6 mémoires
8. Reprise de références citées dans le document source non retrouvées dans la bibliographie : identifiées dans 6 mémoires.
9. Citations d'auteurs les uns après les autres sans aucune intervention de l'étudiant : identifiées dans 6 mémoires.
10. Attribution de citations à des auteurs fantômes : identifiée dans 5 mémoires.
11. Auteurs cités dans le corpus non retrouvés dans la bibliographie : identifiés dans 4 mémoires.
12. Paraphrase non conforme à celle du document source : identifiée dans 4 mémoires. Exemple:
auteur: “*On the other hand of the spectrum, sign language occurs in the absence of speech*”.
Étudiant: “*On the other hand of the spectrum, gesture occurs simultaneously with speech*”.
13. Reprise de tableaux grand format étalés sur plusieurs pages : identifiée dans 3 mémoires.
14. Attribution de citations à des auteurs non disponibles sur Internet : identifiée dans 2 mémoires.
15. Tableaux cités sans légende : identifiés dans 2 mémoires.
16. Citations de sources primaires à travers des sources secondaires alors qu'elles sont disponibles sur Internet : identifiées dans 2 mémoires.
17. Citations dépassant les 20 lignes : identifiées dans 2 mémoires.
18. Le même auteur cité sous différentes dates n'apparaît que sous une seule date en bibliographie : identifié dans 2 mémoires.

Ces modes opératoires sont repris dans le tableau suivant :

Tableau-1–**Modes opératoires identifiés dans les mémoires sélectionnés**

Modes	Résultats	Pourcentages
Mode 1	20/20	100%
Mode 2	19/20	95%
Mode 3	12/20	60%
Mode 4	9/20	45%
Mode 5	9/20	45%
Mode 6	8/20	40%

Mode 7	6/20	30%
Mode 8	6/20	30%
Mode 9	6/20	30%
Mode 10	5/20	25%
Mode 11	4/20	20%
Mode 12	4/20	20%
Mode 13	3/20	15%
Mode 14	2/20	10%
Mode 15	2/20	10%
Mode 16	2/20	10%
Mode 17	2/20	10%
Mode 18	2/20	10%

4-1 Discussion des résultats

Nous avons identifié les modes opératoires selon leur fréquence d'apparition en tenant compte de la grille de lecture suivante :

- Entre 2 et 5 identifications = peu fréquents
- Entre 6 et 9 identifications = assez fréquents
- 12 identifications et plus = fréquents

Nous avons dénombré 18 modes opératoires utilisés dans les mémoires sélectionnés. Plusieurs de ces modes peuvent se combiner dans un même mémoire. Les modes opératoires les plus fréquemment utilisés sont : les citations sans guillemets et sans référence à l'auteur, les citations sans guillemets avec référence à l'auteur, les paragraphes construits en patchwork à partir de différents auteurs sans les citer, la paraphrase quasi identique, et la reprise de parties de plans et de tableaux. Les modes opératoires les moins fréquemment utilisés sont la reprise de références citées dans le document source, les citations d'auteurs non discutées, l'attribution de citations à des auteurs fantômes et la paraphrase non conforme au document source. Les modes opératoires peu utilisés sont la reprise de tableaux grand format, citations d'auteurs non disponibles sur Internet, référence à des sources secondaires alors que les sources primaires sont disponibles.

Les résultats convertis en pourcentage font ressortir les modes opératoires 1, 2 et 3 comme étant les plus fréquemment utilisés puisqu'ils sont identifiés dans plus de la moitié des mémoires. Ils sont suivis par les modes 4, 5, 6, 7, 8, 9 qui sont assez fréquemment utilisés. Le reste des modes opératoires à savoir les 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, et 18 sont peu fréquents.

Nos résultats démontrent que la citation sans guillemets et sans référence à l'auteur reste la plus utilisée puisqu'elle est identifiée dans les 20 mémoires sélectionnés. Le recours à la citation sans guillemets mais avec référence à l'auteur faisant croire que l'étudiant paraphrase est la deuxième

méthode la plus fréquemment utilisée. Le patchwork ou construction de paragraphes à partir de fragments tirés de différents auteurs est la troisième méthode fréquemment utilisée.

4-2 Comparaison des résultats avec le modèle de Bergadaa

La plupart de ces modes opératoires sont identiques à ceux identifiés par Bergadaa notamment le copié collé de phrases sans citer l'auteur dans le mode « *reprises textuelles sans masquage élaboré* » qui rejoint notre mode numéro 1. Son mode opératoire numéro 2 « *procédé de masquage par des techniques simples ou complexes* » rejoint notre mode numéro 4 où l'on retrouve la paraphrase quasi identique avec des mots retranchés ou remplacés par des synonymes, et notre mode opératoire numéro 10 attribuant des citations à des auteurs fantômes rejoint le mode opératoire numéro 3 de Bergadaa « *camouflage recourant à des méthodes sophistiquées* » selon lequel il est fait renvoi à des sources autres que les auteurs plagiés. Notre mode numéro 3 constitué de patchwork rejoint le mode 3 « *camouflage recourant à des techniques sophistiquées* » de Bergadaa où il est fait mention de patchwork ou phrases construites à partir de différents documents. Les modes opératoires numéro 5 et numéro 15 que nous avons identifiés à propos de la reprise de plans et de tableaux d'auteurs sans référence se retrouvent identifiés aussi dans le mode opératoire numéro 5 de Bergadaa « *appropriation de données non littéraires* ».

Nous avons aussi identifié d'autres techniques non répertoriées dans les modes identifiés par Bergadaa. Il s'agit du mode numéro 9 c'est-à-dire les citations d'auteurs les unes après les autres sans discussion ou critique de la part des étudiants et du mode numéro 12 concernant la paraphrase non conforme aux idées de l'auteur source. Il en est de même pour les autres modes certes peu fréquents 16 et 17 qui concernent certaines citations attribuées à des auteurs non disponibles sur Internet et d'autres citées à travers des sources secondaires alors que les sources primaires sont disponibles sur Internet. Le dernier mode concerne la datation en bibliographie où un auteur cité sous différentes dates n'apparaît que sous une seule date en bibliographie.

Enfin, 4 des modes que nous avons identifiés sont cités dans le modèle de Bergadaa, alors que le mode numéro 5 n'apparaît pas dans les modes opératoires répertoriés dans les mémoires sélectionnés. Nous pouvons conclure à partir de ces résultats que les techniques identifiées dans les mémoires et celles répertoriées par Bergadaa sont semblables.

Conclusion :

L'objectif de cette étude était de détecter les techniques utilisées par des étudiants présumés plagiaires à partir de 20 mémoires soumis pour l'obtention du diplôme de Master 2 en sciences du langage. Nous avons utilisé le modèle de Bergadaa qui dénombre 5 modes opératoires allant du plus

simple copié collé aux méthodes les plus sophistiquées. Des modes opératoires que nous avons identifiés, 4 se retrouvent parmi les 5 modes opératoires de Bergadaa. Les techniques du copié collé intégral, de la paraphrase et du remplacement de mots par des synonymes sont partagés de part et d'autre des groupes concernés : celui de Bergadaa est international, le notre est local. De ce fait, la fonction et la manipulation informatique du copié collé, aidant à faire dupliquer et à faire migrer des fichiers d'un endroit à l'autre avec beaucoup de facilité, cette manipulation universellement commune peut générer des modes opératoires communs transcendant les frontières et les cultures.

Enfin les modes opératoires identifiés dans notre échantillon semblent excessifs (18 modes) par rapport à ceux identifiés par Bergadaa (5 modes). Cependant, ce chiffre est le reflet d'une réalité locale qui peut être expliqué par des spécificités liées au contexte dans lequel évolue l'université algérienne. Prenons par exemple le mode opératoire numéro 9 concernant les citations d'auteurs les uns après les autres sans qu'il y ait la moindre discussion de l'étudiant. Ce mode n'est pas répertorié par Bergadaa et nous pensons que les auteurs des documents analysés par Bergadaa discutent les idées trouvées dans les documents qu'ils citent. Les modes opératoires 11 à 18 sont eux aussi absents dans les modes de Bergadaa, ce qui peut renseigner sur un manque de maîtrise dans la recherche bibliographique et la recherche d'information identifié dans les mémoires sélectionnés.

Les mesures à prendre pour freiner la pratique du plagiat peuvent se résumer en l'information des étudiants aux risques encourus et surtout dans la formation à la recherche documentaire. Le recours aux logiciels anti plagiat payants ou gratuits n'est pas une mesure efficace à 100% car les techniques des plagiaires évoluent. La contribution des enseignants dans l'instruction des étudiants sur le plagiat, l'éthique et le respect de la propriété intellectuelle demeure primordiale.

De futures études aideront, sans nul doute, à mieux cerner la problématique du plagiat à l'université algérienne en l'envisageant sous la vision systémique le reliant à la situation pédagogique prévalant au primaire, au moyen, au secondaire et à l'université.

Bibliographie

1-Ben Ytzhak, L. &Pigenet, Y. (2014). Le plagiat à l'ère du copier-coller. *CNRS LE Journal*.
<https://lejournale.cnrs.fr/articles/le-plagiat-a-lere-du-copier-coller>. Consulté le 22/01/2017

2- Bergadaa, M. (2011). *Le plagiat académique : nouveau concept ou phénomène social ?* Faculté des Sciences économiques et sociales, Université de Genève.22p.

http://responsable.unige.ch/assets/files/masterplagiat_V3.pdf. Consulté le 22/01/2017

Bergadaa, M. (2015). Une brève histoire de la lutte contre le plagiat dans le monde académique. *Questions de communication*, 27, (1), 171-188.

<https://www.cairn.info/revue-questions-de-communication-2015-1-page-171.htm> .

3- Bergadaa, M. (2016). *Méthodologie d'expertise*. Institut international de recherche et d'action sur la fraude et le plagiat académique.

http://responsable.unige.ch/assets/files/Lettre%2071/methodologie_expertise_2016.pdf.

Consulté le 18/01/2018

4- Darde, J.N. (2011). *Les logiciels anti plagiat : détection ? Formation ? Prévention ? Dissuasion ?* <http://archeologie-copier-coller.com/?tag=citer>. Consulté le 13/01/2018

5- Duguest, D. (2008). *Etudes comparative des logiciels anti plagiat*. <http://responsable.unige.ch/documents/EtudeComparativeLogiciels.pdf>. Consulté le 13/01/2018

6- Duteille, O. (2012). *Comparatif logiciels anti plagiat (logiciels conçus pour détecter les documents copiés sur Internet)*. <http://cratice.univ-pau.fr>. Consulté le 20/01/2018

7- Loostregt, H.B. (2004). *Prévenir les risques éthiques de votre entreprise : guide pratique à l'usage des dirigeants. Pratiques en question*. https://books.google.dz/books?id=ApV2caflPOEC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_atb#v=onepage&q&f=false. Consulté le 18/01/2018

8- Maisonneuve, H. (2016). Promouvoir l'intégrité scientifique. UPMC *Intégrité* http://australe.upmc.fr/access/content/group/fcMED_infoScient/pdf/2016_11_29_maisonneuve.pdf. Consulté le 22/01/2018

9- Maurel-Indart, H. Le plagiat. *Encyclopédie Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/plagiat/> Consulté le 23/01/2018

10- Maurel-Indart, H. (2010). Les règles du savoir plagier. *Le magazine littéraire*, n°495 <http://responsable.unige.ch/assets/files/Les-regles-du-savoir-plagier.pdf>. Consulté le 26/01/2018

11- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. MESRS. (2008). *Arrêté 24 du 03 Mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant*. https://services.mesrs.dz/DEJA/fichiers_sommaire_des_textes/137%20FR.PDF. Consulté le 25/01/2018

12- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. MESRS. (2016). *Arrêté 933 du 28 Juillet 2016 fixant les règles relatives à la prévention et à la lutte contre le plagiat*. https://services.mesrs.dz/DEJA/fichiers_sommaire_des_textes/109%20C+3%20FR.pdf Consulté le 23/01/2018

13- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, OMPI. *Au sein de l'OMPI*. <http://www.wipo.int/about-wipo/fr/>. Consulté le 18/01/2018

14- Office National des Droits d'Auteurs, ONDA. (2003). *Les dispositions pertinentes de l'Ordonnance 03-05 du 19 juillet 2003 relative aux droits d'auteurs et droits voisins*. http://www.onda.dz/disposition_pertinente.asp. Consulté le 18/01/2018

15- Peraya, D. (2012). Quel impact les technologies ont-elles sur la production et la diffusion des connaissances ? *Questions de communication*, 21, pp.89-106 <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/6590>. Consulté le 20/01/2018

- 16- Raissi, R. (2014). Le plagiat. *Mejelet El Athar*, n°20. <http://platform.almanhal.com/Reader/Article/57757>. Consulté le 22/01/2018
- 17- Simonnot, B. (2014). Le plagiat universitaire : seulement une question d'éthique ? *Questions de communication* [En ligne], N°26, consulté le 01 janvier 2018. <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9304>. Consulté le 23/01/2018
- 18- US Embassy.(2016). *Séminaire sur le droit de la propriété intellectuelle et son impact sur le développement économique*. Alger, 20 septembre 2016
<https://dz.usembassy.gov/fr/remarks-ambassador-joan-polaschik-intellectual-property-impact-economic-development-conference-2016-fr/>. Consulté le 18/01/2018
- 19- Voko, S., (2016). *Les atteintes à la probité*. Droit. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, Français. NNT : 2016PA01D026
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01522452/document>. Consulté le 22/01/2018